



L'Urban Trail B.S.L 2ème Edition

"2 en 1"

(Le Bar Sur Loup 06)

Jeudi 18 Mai 2023

Challenge Départemental Running 06- 2023



L'Athlétic Philippidès Club Le Bar sur Loup avec le concours de la commune de Bar sur Loup, la FFA et de la CDR 06, organise sur le site de la Papèterie à Bar Sur Loup (06) :

La 2^e Edition Urban Trail de Bar Sur loup propose **2 parcours classés au Challenge 06** :
L'initiale distance de 12, 2 km et la **nouveauté d'un second parcours d'une distance de 15,6 km** sur une partie en mode Trail.

En loisir Running & en compétition : Open : ouvert pour tous licence Loisir/compétition FFA, autres fédérations affiliées, non licencié et handisport

Horaire départ : 10h00 pour les 2 parcours (licence running compétition ou non licencié)

Article 1 : La 2^e Edition de l'Urban Trail est organisée par l'Athlétic Philippidès le 18 Mai 2023 à Bar sur Loup 06620. Définition de l'Urban Trail : c'est une course en 2 parcours avec une vue panoramique sur la vallée du Loup, entre chemins, ruelles et rues qui emmènent le coureur au cœur des villes, en général à la découverte de leur centre historique. Le parcours initial de 12,2km +372 et **Le parcours +Trail** du 15,6km bifurque au chemin de Bessurane pour un détour en mode Trail et s'élève sur les hauteurs de Bar sur Loup avec une dénivelée de + 487m au départ de ce parcours. Pour un retour des 2 parcours au point de départ de la Papeterie.

Pour info : le parcours passe devant la statue de François Joseph Comte & Amiral de Grasse natif de Bar Sur Loup, principal héros de la victoire navale de Yorktown qui a contribué en « acteur principal » à l'indépendance et à la création des Etats unis en 1781, (Indépendance Day).

Article 2 : Cette épreuve est ouverte à tous, elle se veut conviviale et familiale et offre un réel objectif de santé important en renforçant les défenses immunitaires contre les infections et virus.
Cette année il sera possible de verser 1€ supplémentaire à la ligue contre le Cancer
Cette option est au bon vouloir du participant.

Article 3 : Cet évènement sportif sera effectué dans le strict respect des règles environnementales et éco responsable en vigueur au jour de l'épreuve :

Article 4 : L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure, d'intempéries, ou de préconisations nationales ou locales dues au contexte sanitaire actuel.
Le remboursement pourra se faire uniquement à **la souscription d'assurance sur l'interface en ligne d'inscription sport-up**. L'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, pour tous les participants de la Marche auprès de la société GENERALI à Marseille (n° contrat : AL817759). Il est vivement conseillé aux non licenciés de souscrire une police d'assurance individuelle accident.

Article 5 : les adolescents âgés de 15 ans pourront participer uniquement sous la responsabilité et l'assurance de leurs parents. Voir interface inscription en ligne sport-up

Article 6 : tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Article 7 : conformément aux articles 2312 et 2313 du code du sport, la participation à la marche nordique chronométrée est conditionnée à la présentation d'une licence portant attestation de la délivrance d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la Marche Nordique ou de l'athlétisme en compétition ou en loisir :

Pour les 2 parcours : Licence Running /Compétition FFA,FSCF,FSGT,UFOLEP, ou certificat médical*

*la présentation d'un certificat ou de sa copie, avec la notion de non contre indication à la course à pied en compétition (établie dans l'année en court *)

Article 8 : Les dossards seront à retirer sur place sans contact avec le Staff- et par visuel sur présentation d'une pièce d'identité et du certificat médical de non contre-indication à la pratique de la Marche nordique ou de l'athlétisme en compétition ou de la licence sportive, et éventuellement du test PSR de - moins de 72h si celui-ci est rendu obligatoire, sur les lieux de 08h30 à 09h30 le Jeudi 18 Mai 2023.

Article 9 : Pour le respect du Club ou association représenté, les participants licenciés devront portés les couleurs de leurs club : **Courses classées au Challenge départemental des Alpes Maritimes.**

Article 10 : Le dossard est ventral doit être entièrement lisible pendant l'épreuve Dans le cas contraire, le participant ne bénéficiera plus des services liés à l'évènement. Prévoir huit épingles par participant ou porte dossard.

Article 11 : Le concurrent autorise les organisateurs ainsi que leurs ayant droits, tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il peut apparaître lors de la manifestation, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur.

Article 12 : Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses. Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée tout en restant sur les sentiers balisés.

Article 13 : Inscription * Plus d'inscription papier ou sur place *

Toute inscription est personnelle, ferme et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit (sauf souscription d'assurance établie par Sport Up).

Inscription en Loisir ou en compétition ou non licencié, licencié en loisir, autre Fédération

Article 14 : La Tarification

Les inscriptions sur **Sport up** pourront se faire à compter du **01/11/2022** et sont fixées au tarif de :
13€ le parcours de 12,2 km + 1€ de frais de dossier sur la plate forme Sport-Up
16€ le parcours de 15,6 km + 1€ de frais de dossier sur la plate forme Sport-Up
***Les Tarifs changeront à partir du 1^{er} Mai 2023 : 1 € de plus pour chaque parcours.**

La lutte contre le Cancer : 1€ de plus pour la ligue contre le cancer (en option)

Elles peuvent s'effectuer :

-Par www.Sport-up.fr paiement en ligne (+montant de la transaction) de Novembre 2022 jusqu'au :
15 Mai 2023 Minuit inclus.

-Ou sur l'accès de l'interface de paiement Sport up sur notre site www.athleticphilippides.com
jusqu'au 15 Mai 2023 inclus, par le lien du CDR 06 de l'application CDR 06, du calendrier Running 06 et le lien de la FFA calendrier des courses.

Article 15 : Les Parcours de 12,2 et 15,6 km

Magnifiques parcours prenant leurs départs en simultanés au Parc de la Papeterie en contre bas du village pour 2 belles boucles passant sur le pont de la Jarrerrie offrant un panorama hors norme entre village et montagne et avec une belle traversée au sein du village en empruntant ch, ruelles et rues à travers le Village au km 6 .Pour un retour au Parc de la Papeterie plus rapide aux derniers 6km restants.

Les distances homologuées par roue de mesurage (GPS) est de 12,2km et de 15,6km pour le second **en mode Trail sur une partie du parcours**. Le Balisage, repérage, indications sens de la course et commissaires de course seront maintenues jusqu' a la fin de l'épreuve et au passage du dernier participant. Les parcours sont à découvrir sur le site. Les 2 distances se trouvent sur le même parcours jusqu' au 5km ; Le parcours +Trail du 15,6km bifurque au chemin de Bessurane pour un détour en mode Trail et s' élève sur les hauteurs de Bar sur Loup avec une dénivelée de + 487m au départ de ce parcours, pour revenir par les sentiers aboutissant sur le parking de la poste et reprendre le circuit initial : les participants porterons **2 couleurs de dossards** attribués a chacun des parcours **le bleu pour le 12,2km et le rouge pour le 15,6km** voir les circuits sur notre site onglet Urban Trail BS.L 2023 www.athleticphilippides.com.

Article 16 : Le Ravitaillement au total de 3 : un ravito en eau sera à l'emplacement Place de la tour au village à mi- parcours. Un ravito a l'intersection de l'Av des Ecoles et du ch de Chateauneuf, un Ravito à l'arrivée composé de solide et de liquide. Verre cartonné rempli au préalable par les bénévoles.

Article 17 : Pour la sécurité des participants les secours seront assurés par le Centre de secours des Pompiers de Bar sur loup avec un poste fixe a la place de la tour -Pour infos : le parcours passe a proximité du centre de secours

Article 18 : Les Récompenses !!!

Remises des Trophées : En fonction du classement : 1er Coupe ou Trophée ,2^e et 3^e médailles argent et bronze désigné à son classement. 1 T-shirt offert à chaque participant.

Les 3 premiers scratches Femme & Homme voir sous forme de bon d'achats Intersport de notre partenaire Cannes Mandelieu ! L'Athlétic Philippidès se permet de récompenser les 3 premiers de chaque Catégorie Homme / Femme et offrir un bouquet à chaque podium Féminin de notre partenaire Abelia Fleurs. Un retour justifié des vrais podiums à celles et ceux qui se sont distingué lors de l'épreuve. En remerciant d'avance les bénévoles, nos partenaires et la Ville de Bar Sur Loup qui sont eux, cet événement n'aurait pas lieu !